



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 24 JUIN 2020

ORDRE DU JOUR

1. Appel des membres du Conseil communal
2. Assermentation
3. Approbation de l'ordre du jour de la séance du 24 juin 2020
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2019
5. Informations du bureau du Conseil communal
6. Informations des Commissions et Délégations
7. Informations de la Municipalité
8. Réponses et suivi de la Municipalité aux questions posées par les Conseillers communaux
9. Nomination à la délégation intercommunale des SITSE
10. Préavis 01/2020 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 653'000.00 TTC pour financer le réaménagement du carrefour de l'Auberge (route de Divonne RC 2-B-P – chemin de la Fontaine) ainsi que l'aménagement d'un trottoir sur la RC 2-B-P, entre la route de Coppet et le chemin de la Fontaine, et l'assainissement du bruit routier.
11. Préavis 02/2020 relatif à l'adoption d'un règlement communal sur l'attribution des aides individuelles pour les études musicales.
12. Préavis 03/2020 concernant une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 53'150.00 TTC pour la réfection du sol de la salle communale.
13. Divers et propositions individuelles.

M. Christian Lowe, Président, souhaite la bienvenue à tous les Conseillers communaux, à la Syndique, aux Conseillers municipaux, au public, au représentant de la presse et à M. Fritsché présent pour un des points à l'ordre du jour.

1. APPEL DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil communal : sur 50 membres élus, 33 sont présents, 13 excusés et 3 absents.

Le quorum 26 est atteint. La majorité absolue est fixée à 17.

Municipalité : présente au complet.

Huissier : présent.

Le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte à 20H22.

2. ASSERMENTATION

Le Président annonce que suite au départ de M. Bjorn Sletta, ce dernier est remplacé par une nouvelle conseillère, Mme Rose-Marie Gilliéron, qui est assermentée séance tenante.

3. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 24 JUIN 2020

Le Président demande s'il y a des propositions de modifications de l'ordre du jour ou des remarques. Il soumet l'ordre du jour à l'approbation du Conseil.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2019

La lecture publique du procès-verbal n'est pas demandée.

Le Président demande s'il y a des modifications, des commentaires ou des remarques.

Mme la Syndique demande les corrections suivantes :

- page 53, point 6, « Informations de la Municipalité », la sortie autoroutière de Versoix est souhaitée par les Municipalités et non pas « les Syndics ».
- la page 60, 3^{ème} ligne du 9^{ème} paragraphe, intervention de M. E. Weisskopf sur le sujet de la ligne 813, « les mesures sont faites à partir de la rue Coppet/Marais... » il s'agit du nom de l'arrêt de bus « Coppet/Marais » et non de la rue.
- page 61, 4^{ème} paragraphe, réponse de M. Hermanjat à la question de M. Afanou. Mme la Syndique pense que la réponse a dû être faite par M. Golay et non M. Hermanjat.
NB : Après vérification et réécoute de l'enregistrement, la réponse a bien été faite par M. Hermanjat.

Par ailleurs, Mme la Syndique indique que « Terre-Sainte » s'écrit avec un trait d'union, selon la Charte signée par les Communes de Terre-Sainte.

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2019 est approuvé à la majorité.

5. INFORMATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président informe que l'assemblée a été déplacée à Founex, pour les raisons indiquées dans la convocation, mais qu'il y a d'autres conséquences liées au Coronavirus, telles que :

- le report du délai pour l'approbation des rapports de gestion et des comptes 2019, du 30 juin au 30 septembre. Ces deux éléments ne sont donc pas à l'ordre du jour et seront traités le 30 septembre. Les comptes ont été présentés à la Commission de gestion et leur travail est en cours. Une précision sera faite par le Président de cette commission, au point suivant.
- le report de l'élection des Commissions permanentes des Finances et de Gestion à la prochaine séance. Le travail des Commissions des Finances et de Gestion continuant jusqu'au 30 septembre,
- le report du renouvellement du bureau à la prochaine séance du 30 septembre. Ceci a été avalisé par la Préfecture.

Il poursuit en indiquant que la décision de déplacer la séance à Founex a été prise début juin, afin de respecter les mesures sanitaires liées au Covid-19 et de profiter des installations et du plan sanitaire établis par le Conseil communal de Founex pour sa séance du 22 juin 2020.

Le Président rappelle que pour certaines personnes le respect des distances est important, que ce soit pour eux ou pour leurs proches. Il s'agit également de respecter les demandes de la Préfecture, de ne pas faire d'apéritif ni de repas et de ne pas partager les boissons, afin d'éviter tous risques de contamination.

Le bureau espère dès septembre reprendre l'organisation habituelle des séances à Commugny, avec un éventuel apéro et peut-être même un repas si les prescriptions le permettent.

Le Président rappelle à la Municipalité que certaines initiatives du Conseil sont encore en attente de réponses et que les délais ont été fortement dépassés. Les conseillers attendent de la part de la Municipalité, certaines actions ou informations, concernant entre autres les points suivants :

Type	Date renvoi	Commission ou Municipalité	Titre	État	Prochaine étape
Motion	20 juin 2018	Municipalité	Motion Emanuel Weisskopf pour amender le règlement communal du Conseil communal de Commugny	Renvoyé à la Municipalité Commission ad hoc créée en attente du projet de règlement	Municipalité doit envoyer un projet à la commission ad hoc. Délai 6 mois
Postulat	27 mars 2019	Municipalité	Postulat de Geneviève Walter et consorts – quel futur pour le bâtiment de la laiterie ?	En attente de rapport ou projet de la Municipalité	Rapport ou projet – délai 6 mois selon règlement du Conseil. Délai 27 Septembre 2019
Postulat	22 mai 2019	Municipalité	« Aménagement » (Concerne des modifications du PGA et du règlement constructions)	Remis au Président. Mis à l'ordre du jour du 22 mai 2019 Transformé en Postulat et renvoyé à la Municipalité	Rapport ou projet – délai 6 mois selon règlement du Conseil. Délai 22 Novembre 2019

Le Président informe avoir reçu la démission de M. Michel Schmidt, suite à son déménagement sur la commune de Coppet. Un nouveau conseiller sera présenté à la prochaine séance.

Une place de membre de la Commission de l'aménagement du territoire est également à repourvoir, suite au départ de M. Schmidt.

Par ailleurs, le Président rappelle qu'au mois de septembre 2019, suite à un vote du Conseil sur proposition de certains conseillers, une lettre a été envoyée à la Cour des Comptes demandant un audit du financement de la facture sociale.

Suite au changement des membres de la Cour des Comptes, au début de l'année 2020, le Président leur a écrit un courrier afin de les féliciter pour leur nomination et faire remonter notre lettre en-haut de la pile. Dans son courrier, il a réitéré la demande d'audit du financement de la facture sociale.

La Cour a répondu à sa deuxième lettre, et précise dans sa réponse qu'il est peu probable que le sujet de la facture sociale soit traitée car les négociations politiques sont déjà en cours.

Une copie de ces courriers sont à disposition des conseillers sur demande auprès du Président.

Pour finir, le Président donne quelques informations pratiques pour la séance :

- Pas de micro circulant mais un micro fixe avec un pupitre.
- Chacun lève la main en cas de demande de prise de parole, pour une meilleure organisation.
- Des masques et du gel hydro-alcoolique sont à disposition à l'entrée de la salle.

6. INFORMATIONS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Commission de gestion du centre sportif des Rojalets

Mme Coulon informe que la Commission s'est réunie le 27 mai 2020 pour les comptes 2019. Ceux-ci ont été validés.

ASCOT

Mme Dittli-Lemoing informe que la délégation a été invitée le 29 janvier 2020 à Chavannes-des-Bois, à participer à une rencontre avec Car Postal concernant la problématique des transports scolaires. Les parents ont pu s'exprimer.

Contrairement à ce qui avait été rapporté par le Municipal en charge du dossier, les rentrées de 2018 et 2019 ne se sont pas bien passées. Il y avait beaucoup de choses à redire sur les prestations de Car Postal : mauvaise planification, méconnaissance du terrain de la part des chauffeurs, erreurs dans les numéros de bus, absence ou retard de bus, véhicules en nombre insuffisant; la Hotline pour les parents débordée etc.

Résultat, la perte de confiance des parents envers Car Postal est importante et beaucoup de voitures autour des écoles. 1/3 des parents se disent mécontents (avant les vacances d'octobre 2019).

Car postal a invoqué des problèmes d'organigramme, problèmes internes, mauvaises communications avec les chauffeurs.

Mme Dittli-Lemoing poursuit en indiquant que ceci aurait pu être évité avec un prestataire dont les employés habitent la région, comme c'était le cas précédemment.

L'ASCOT a par la suite transmis une lettre aux délégués informant des changements faits par Car Postal, soit une réorganisation interne, l'engagement d'un assureur sur site, l'ajout d'un 8^e bus, une replanification totale des horaires et l'octroi d'un rabais. Ces mesures ont permis de résoudre la majorité des problèmes rencontrés.

Malgré tous ces inconvénients, l'ASCOT ne peut légalement pas rompre le contrat qui le lie à Car Postal.

De plus, Mme Dittli-Lemoing informe que la délégation a été convoquée à une séance le 27 mai 2020, pour les comptes 2019. Ceux-ci ont été approuvés.

Elle lit néanmoins quelques lignes du rapport de la Commission de gestion, concernant ARSCO, les restaurants scolaires, la ludothèque, les transports scolaires et le virus informatique dont ont été victimes l'ASCOT et l'AJET.

Elle conclut avec quelques chiffres pour Commugny. Coût pour le primaire CHF 840'815,70, pour le secondaire CHF 705'429,20, soit un total par habitant de CHF 537,45 pour 2019.

AJET

Mme Dittli-Lemoing informe que la délégation a été convoquée à une séance le 28 mai 2020, pour les comptes 2019. Ceux-ci ont été acceptés.

Elle remarque que certaines transactions ont été faites en 2020 et passées dans l'exercice comptable 2019. Cela concernait un rachat de mobilier et matériel de la crèche des Petits Lutins (préavis à l'ordre du jour à la même séance). Il a été donc demandé de voter ce préavis, ainsi que celui relatif au rachat du mobilier et matériel de la Poussinière, avant le préavis des comptes 2019.

Elle lit une partie du rapport de la Commission de gestion de l'AJET.

Elle conclut avec les chiffres pour Commugny. Coût total CHF 584'386,58, soit par habitant CHF 203,12 pour 2019.

ASCOT/AJET

M. De la Fuente présente quelques chiffres concernant l'ASCOT, pour clarifier certains points.

L'Ascot a une bonne gestion en général et se porte bien.

- 9 % de moins que le budget.
- Le coût par élève diminue.
- ARSCO a construit de nouvelles classes ce qui augmente la dette à 30,7 millions.
- Le coût de la ludothèque semble trop élevé.
- Augmentation de la subvention pour le restaurant, malgré la diminution du nombre d'élèves.
- Recommandation sur la cybersécurité, de prendre au sérieux les piratages informatiques.

Il informe qu'un projet de fusion AJET/ASCOT est en cours. Il attend les informations de la Municipalité.

Concernant l'AJET, des grosses erreurs de prévisions ont été constatées. Ceci est dû à la mise en place de nouvelles crèches, une nouvelle directrice et une nouvelle équipe (erreur de jeunesse).

Il y a aussi une augmentation du nombre d'élèves dans les UAPE et le dépassement des AMF de 20% dans le budget.

Une subvention d'env. CHF 800'000.-- a été reçue par l'AJET (et non par les communes). Raison pour laquelle certaines communes ont eu des ristournes sur le mobilier.

Commission de Gestion

M. Reichmuth informe que la Municipalité a présenté les comptes le 22 juin, ce qui va permettre d'avancer dans les travaux, considérablement retardés à cause de la crise sanitaire.

La visite du patrimoine a été agendée au 1^{er} juillet par M. Hermanjat.

Le rapport sur la déchetterie intercommunale a été finalisé.

Le Président rajoute que ce rapport et le rapport sur la gestion et les comptes seront présentés aux conseillers au mois de septembre.

7. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Le Président passe la parole à Mme la Syndique.

ASCOT/AJET

Mme la Syndique commence par répondre à M. De la Fuente. Les municipalités ont été invitées par les Codir de l'AJET et de l'ASCOT à une séance d'informations le 4 février 2020. Une présentation a été faite sur un projet de fusion des deux entités intercommunales. La réponse des Municipalités a été favorable, pour le moment, à une étude de faisabilité, afin de voir les avantages et inconvénients.

Comptes 2020

Elle poursuit en confirmant que les comptes complets de la commune ont été présentés en début de semaine à la Commission de gestion, mais qu'une rencontre avait déjà eu lieu début février, durant laquelle un certain nombre de questions ont pu être abordées.

Visite du Préfet

Elle informe que le Préfet est venu pour la visite de la commune, le 5 mars 2020, en présence des Municipaux et du Président du Conseil. La visite s'est bien passée et le Préfet satisfait. C'est l'occasion de parler de différentes choses et pour le Préfet, de transmettre certaines informations ou modifications de lois et de donner des nouvelles du Conseil d'Etat.

Assemblée des Syndics de Terre-Sainte

Deux séances ont eu lieu cette année. La première, le 21 janvier à Founex dont les sujets traités étaient :

- le site internet de Terre-Sainte à actualiser, avec un suivi et des mises à jour.
- les problématiques de la collecte des impôts communaux, par les communes. Un groupe de travail de syndics s'est créé pour une étude de faisabilité, afin de voir les avantages et les inconvénients.

La deuxième séance a eu lieu le 10 mars à Tannay, avec pour ordre du jour :

- la rencontre avec des représentants de l'US Terre-Sainte pour discuter des changements au niveau du comité.
- le maintien ou non des manifestations dans les villages, en raison du Covid.
- le budget 2020 du pot commun, validé lors de cette séance.

De plus, elle informe que suite à cette dernière séance l'un des participants s'est annoncé comme potentiellement malade du Covid. Raison pour laquelle la Syndique s'est mise en auto-confinement. Ce qui n'a pas empêché une bonne communication avec les autres membres de la Municipalité.

Assemblée des Syndics du District de Nyon

Celle-ci a eu lieu le 13 février 2020 à Rolle. Dans les sujets présentés :

- un collaborateur de la DGE (Direction générale de l'environnement) a donné une information sur la 5G.
 - présentation sur l'habitat de demain
 - l'évolution de la présence du moustique tigre en Suisse. Les communes vaudoises auraient dû participer à une action pendant l'été, au moyen de prélèvements. Celle-ci a été ralentie par le Covid.
- Une des manières de lutter contre le moustique tigre est d'éviter les petits points d'eau (coupelles de jardinières, etc.)

Crise sanitaire liée au Covid-19

Mme la Syndique informe sur l'impact de la crise sanitaire sur notre commune :

- la fermeture complète de l'administration communale le 16 mars.
- l'organisation de la réouverture, accessibilité par téléphone.
- la mise en place d'un plan de continuité des activités de l'administration communale (demandé par le Canton).
- parmi les exigences du Canton, veiller à protéger les collaborateurs, pour assurer un minimum vital pour les communes. Modification des présences dans les bureaux, car il n'y avait pas les conditions requises pour avoir tous les collaborateurs en même temps. Le télétravail n'était pas possible pour toutes les tâches.
- l'administration a fonctionné à 30 % de son activité normale pendant 2 mois. Une productivité réduite et une charge administrative conséquente.
- beaucoup d'informations reçues du Canton et de la Confédération. Communication compliquée, avec une administration saturée.
- retard dans le traitement de certains dossiers.
- absence de personnel (maladie, accident, PC)
- mise en place d'écrans de protection entre les trois duos de bureaux de l'administration et d'une vitre au guichet du rez supérieur.
- accueil du public de nouveau possible depuis le 11 mai, mais pas de libre accès au bâtiment car les conditions ne répondent pas aux normes OFSP.
- les consultations des enquêtes publiques sont possibles sur rendez-vous, avec un nombre limité de personnes.
- pour le contrôle des habitants, beaucoup se fait par e-mail et par courrier, si possible.
- la conciergerie a été mise en service réduit avec une reprise un peu avant le retour des élèves.
- la voirie a été mise au ralenti. Travail par groupes, mais à distance. Personnel de réserve pour la déchetterie.
- la Municipalité n'a pas tenu de séance physique pendant 3 semaines. Reprise des réunions hebdomadaires début avril.
- les commissions n'ont pas pu être convoquées avant le 15 mai.

Mme la Syndique poursuit en indiquant que le seul tout ménage concernait uniquement la déchetterie.

Avec le recul, ils auraient dû envoyer un tout ménage pour demander à la population de se référer au site internet de la commune, ainsi qu'au pilier public, pour les informations (mises à jour régulièrement).

Elle informe que quasiment tous les habitants de 65 et plus ont été contactés, si possible par téléphone et tous ont reçu un courrier (pour la livraison de courses). Un groupe de bénévoles, issus du milieu médical et du paramédical s'est proposé et a fonctionné pendant presque 2 mois. La laiterie a également bien joué le jeu pour les livraisons.

Les employés de la voirie ont également rendu « visite » aux aînés afin de récolter les objets pour la déchetterie.

Elle indique que cela a été difficile de suivre les recommandations du Canton. En cause, les divers canaux de distribution d'informations. Certaines informations n'étaient pas communiquées et d'autres contradictoires. Ce qui a été difficiles à gérer.

La Syndique informe que les tournées des SDS ont été augmentées suite à des problèmes de comportements inappropriés, notamment au Parc Marguerite, à la salle communale, à la maison de commune, comportement à risque sur les routes et chemins communaux et quelques soucis à l'extérieur de la laiterie-épicerie.

L'enveloppe liée au mandat SDS pour 2020 sera plus importante que les autres années.

L'achat de matériel sanitaire sera indiqué dans les comptes.

Du côté des finances, les comptes 2019 se soldent avec un excédent de charges de CHF 1'236'803,98. Le montant budgété était de CHF 1'914'600.--. Pour rappel, l'excédent de charges de 2018 était de CHF 577'994,30. Le sujet des finances sera abordé cet automne.

Eco Terre-Sainte

Suite à la rencontre avec certaines commissions (finances et routes) avant le Covid-19, il a été rapporté que des habitants s'inquiétaient de l'abattement/déplacement de la haie au chemin des Pins. Il ne s'agit pas d'un projet communal, mais d'un projet d'Eco Terre-Sainte. Mme la Syndique passe la parole au conseiller M. Gilliéron pour des explications à ce sujet.

M. Gilliéron informe qu'Eco Terre-Sainte est l'association écologique des agriculteurs de Terre-Sainte. Elle se compose de 36 membres (quasiment tous les agriculteurs de Terre-Sainte). Il s'agit du réseau écologique créé par Pierre Hermanjat et a pour objectif le développement paysager.

Cette association est soutenue par les communes de Terre-Sainte et Région de Nyon. Le coût est de CHF 1,50 par habitant, par commune et CHF 1,50 pour Région de Nyon. Étant donné que Commugny ne fait plus partie de Région de Nyon, le coût est de CHF 3.-- par habitant.

Le but de cette association est de promouvoir la biodiversité, de planter des arbres et d'aider la nature.

Depuis 2013, un étang à grenouilles a été créé, plus de 400 arbres fruitiers plantés, une centaine de châtaigniers et de noyers, plus de 5000 buissons replantés, plus de 70 hectares de fleurs de foin semés (prairie utile aux abeilles).

Concernant le chemin des Pins, la haie a été coupée, car elle était trop près de la route. Elle a été replantée 2-3 mètres plus loin, avec également des arbres fruitiers.

M. Dittli-Lemoing demande si Eco Terre-Sainte ou la Municipalité a mandaté un drone l'été dernier 2019, sur le chemin des Pins.

Mme la Syndique répond que cela ne lui dit rien, mais que la Municipalité va vérifier et répondra dans un prochain Conseil.

M. Golay donne des informations sur les travaux en cours et à venir, ainsi que sur les mesures prises à la déchetterie en raison du Covid-19.

Travaux

Pour commencer, les travaux de la place de l'Eglise : la plantation de l'arbre abattu pour cause de maladie, est en phase d'achèvement. Les travaux incluent aussi l'aménagement des bordures de l'emplacement du nouvel arbre, la pose d'un banc, la réfection du revêtement bitumineux couvrant les fouilles réalisées pour les travaux d'appareillage en collaboration avec les SITSE et la remise en état des galets devant la maison de la paroisse.

Il rappelle que les coûts relatifs aux travaux de génie civil, les honoraires d'ingénieurs, les divers et imprévus sont pris en charge pour la moitié par les SITSE et la quasi-totalité des travaux d'appareillage est à la charge des SITSE. Les travaux ont duré une vingtaine de jours.

M. Golay poursuit avec le projet de réfection partiel de la route du Stand. Ce projet avance également. Des sondages sous forme de carottages seront fait prochainement afin de connaître la nature des travaux à planifier. Il s'agit prioritairement de réparations des accotements de la route qui est le seul axe ouvert au trafic entre la RC7 et la RC2B. Cette route a été endommagée lors de la construction de la STEP. Un appel d'offre sera lancé en son temps afin de préparer à l'attention des commissions et du Conseil un préavis détaillé.

Déchetterie

Par ailleurs, M. Golay parle des marchés publics en relations avec les renouvellements des prestations pour l'évacuation des matières provenant de la déchetterie intercommunale : ceux-ci sont également retardés et repoussés par les effets du Covid-19. Une prolongation jusqu'à fin juin 2021 du contrat qui nous lie avec Transvoirie a été mis en place. Concernant les consultations avec notre prestataire Vallat et partenaires, celle-ci peuvent reprendre au plus vite, afin de déterminer les détails du nouveau cahier des charges.

Eclairage public

Il informe que pour l'éclairage public, la Municipalité, en collaboration avec le bureau d'ingénieurs BSR, a procédé mise à jour complète de l'ensemble du réseau d'éclairage public. Elle a prioritairement identifié les luminaires correspondant aux normes et ne nécessitant aucune modification et déterminé les types de luminaires en remplacement de ceux qui ne correspondent plus aux normes ou nécessitant un changement. Un appel d'offre sera lancé prochainement pour la préparation d'un préavis. La technologie LED sera favorisée.

Mesures Covid-19 pour la déchetterie

M. Golay annonce que depuis le début du semi-confinement l'affluence à la déchetterie a été très forte. Des mesures ont été prises dès le 20 mars, incluant une déviation pour l'accès à la déchetterie par le chemin des Cibles et la rue du Stand, afin de stationner la file d'attente sur le chemin des Cibles. L'engagement en urgence de 2 SDS a été nécessaire.

Du 23 mars au 30 mai, 2 agents SDS étaient sur place en permanence. Du 2 au 15 juin, un seul agent assurait une permanence quotidienne. Depuis le 20 juin, un agent est présent seulement le samedi. Ces mesures ont été mises en œuvre de concert avec les communes partenaires.

Il souligne que la quasi-totalité de l'organisation et de la communication ont été orchestrées par Mme la Syndique et par le responsable de la voirie M. Claudio Mendicino. Il remercie les gardiens de la déchetterie et les membres de la voirie. Pour information, le premier samedi du confinement, le 14 mars, 619 voitures sont venues à la déchetterie.

M. Schaub donne les informations suivantes :

Sécurité

Concernant la sécurité, il annonce que tout vient d'être dit, surtout en ce qui concerne la déchetterie, la circulation, la surveillance, le respect des distances sociales.

Il informe : pendant la période de confinement, il n'a été fait état d'aucun rapport de cambriolage, ni de vol. Depuis le déconfinement, le nombre de vols/cambriolages augmente.

Manifestations

M. Schaub informe que les manifestations du 1^{er} et 2 août sont annulées. L'organisation due aux mesures sanitaires à prendre a été jugée trop compliquée.

Suite à une réunion avec les responsables du centre sportif des Rojalets, ceux-ci ont la même attitude par rapport aux manifestations, privilégiant l'attente.

M. Hermanjat informe :

Covid-19 et demandes de permis de construire

Le canton a prononcé le 23 mars, avec effet au 16 mars, l'arrêt des procédures et de toutes notifications de délais impliquant de stopper toutes demandes de permis de construire. Cet arrêt a été levé le 1^{er} mai.

Parc Marguerite

Le parc a dû être fermé suite à des comportements non conformes. Celui-ci est toujours fermé, car les directives reçues imposeraient de nettoyer les installations de jeux, plusieurs fois par jour. Il n'y a pas de ressources suffisantes pour effectuer un tel travail.

Révision PGA (Plan Général d'Affectation)

La pandémie a également eu un impact sur la révision de notre PGA. Une reprise de contact avec notre prestataire a été faite, afin de redémarrer la procédure.

Il n'y a pas de nouveauté de la part du canton concernant ce PGA.

Des expériences récentes incitent la Municipalité à prévoir la révision du règlement sur les émoluments. En effet, plusieurs demandes de permis de construire ont contraint la Municipalité et le personnel à consacrer un temps important à justifier leurs demandes de documents. Et ceci afin que les dossiers soumis soient conformes à la loi cantonale.

Incendie du garage souterrain

Un incendie a eu lieu dans le parking souterrain du centre scolaire dans la nuit du 8 au 9 janvier 2020.

La cause de ce sinistre serait le transformateur permettant de charger le véhicule électrique communal.

Le feu n'a causé que peu de dégâts directs grâce à l'intervention rapide des employés de la commune habitant sur le site. Par contre, tout ce qui se trouvait dans le parking a été endommagé par les suies, ce qui a engendré des coûts importants en grande partie pris en charge par les assurances.

Une réflexion est en cours pour réorganiser, par exemple, l'emplacement de charge du véhicule, le stockage du matériel de l'Amicale des pompiers, le stockage des véhicules et des engins de la voirie et le stockage de matériel divers.

Un préavis sera présenté au Conseil pour les travaux à réaliser, afin que cette situation ne se reproduise pas.

Changement de procédure pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques

L'installation de panneaux solaires nécessitait une demande de permis de construire 72d, dispensée d'enquête.

Depuis le 1^{er} juin 2020, ces demandes seront traitées par une autorisation municipale, sur la base du formulaire cantonal et de ses annexes. Il n'y a plus d'enquête de voisinage, mais toujours un contrôle sur la conformité des dossiers.

Tailles des haies

Le suivi de la conformité des tailles se poursuit, après une mise en attente des contrôles dus à la situation du Covid-19.

La parole est passée à M. Maillebiau :

Dans un premier temps, il répond à Mme Dittli-Lemoing, suite à sa remarque sur la rentrée scolaire. Il va vérifier ses dires dans le procès-verbal de la séance suivant la rentrée et si les remarques de Mme Dittli-Lemoing sont avérées, il s'en excusera.

Bus scolaires

Concernant les bus, comme déjà dit plusieurs fois en séances de Conseil, il rappelle qu'à l'époque de Ferrara, Car Postal avait le contrat des transports scolaires. Le transport des enfants était alors sous-traité à Ferrara.

Il s'agit d'un marché public comme demandé par le Conseil intercommunal. Si celui-ci devait être relancé, il n'y aurait pas beaucoup d'entreprises capables de reprendre le transport scolaire au pied levé. Rien n'empêcherait Car Postal de se représenter et de gagner à nouveau le marché public. La seule autre entreprise capable de répondre à une telle offre serait « HelvéCie SA », soit une filiale de la RATP.

Il confirme qu'il y a eu des soucis à la rentrée. Beaucoup de plaintes reçues des parents. Actuellement la tendance est inversée et les parents envoient des lettres de remerciements.

Restaurant scolaire

Il informe qu'il y a de plus en plus d'enfants, car la nourriture est bonne.

Mme Decurnex Gonzalez remarque qu'il faut aller plus d'une fois manger au restaurant pour se rendre compte que ce n'est pas bon. Sandwichs-chips pour CHF 6.20.

M. Maillebiau répond que ce menu est servi une fois par semaine. Le restaurant est labellisé « fourchette verte ». Il propose d'aller voir comment cela se passe ailleurs pour comparaison. Les menus proposés aux enfants sont pesés et équilibrés.

Piratage informatique AJET

L'AJET a effectivement subi un piratage informatique, comme l'on également subi des communes et des grandes entreprises. Le problème a été résolu.

Fusion AJET-ASCOT

L'information sur ce projet a été donnée aux Municipalités avant le confinement. Selon l'avancement de l'étude de faisabilité, une commission ad hoc devra être nommée au sein des Conseils communaux.

Covid-19 et écoles :

La situation a été bien gérée par tous les employés communaux. La rentrée (post-Covid) s'est très bien passée. Le cahier des charges était relativement complet. L'école de Commugny a pu établir deux zones de récréation, chaque maîtresse attendait sa classe dans une zone séparée et les parents attendaient derrière les barrières. Les parents ont joué le jeu et les employés ont fait un excellent travail en amont.

Etant donné la situation, ni la fête des promotions, ni les joutes sportives n'auront lieu cette année.

Pour le dernier jour d'école, le jeudi 2 juillet, les élèves de 9^e année ont proposé de faire une « clean walk ». Il s'agit d'aller dans les communes, par classe, en accord avec les Municipalités et de nettoyer une zone d'un village. A Commugny, en présence de M. Maillebiau, une classe de 20 élèves et 2 enseignants iront nettoyer le chemin des Cibles. Cet événement sera suivi d'un pique-nique.

8. RÉPONSES ET SUIVI DE LA MUNICIPALITÉ AUX QUESTIONS POSÉES PAR LES CONSEILLERS COMMUNAUX

Le Président passe la parole à Mme la Syndique, qui n'a apparemment pas de questions en suspens.

M. Kaltenrieder revient sur sa question posée lors du dernier Conseil, concernant les retards de l'administration sur le traitement de dossiers, suite à des plaintes de citoyens.

Mme la Syndique rappelle que la situation de ce printemps a été un peu particulière. L'administration a fonctionné au ralenti et il y a clairement du retard. Sur certains dossiers, des plaintes de propriétaires ou de mandataires ont été reçues. Toutefois, il faut parfois des mois pour obtenir tous les documents.

A part ces dossiers particuliers, le reste suit son cours. L'administration communale essaie aussi d'avoir un meilleur suivi au STI (Service Technique Intercommunal). Les délais sont également plus longs qu'en temps normal en raison de la crise sanitaire.

La parole n'est plus demandée.

9. NOMINATION A LA DELEGATION INTERCOMMUNALE DES SITSE

Le Président informe que suite à la démission de M. Sletta de la délégation auprès des SITSE, il a reçu la candidature de M. Braun, actuellement suppléant dans cette délégation. Il n'y a pas d'autre candidature.

Il demande également si quelqu'un souhaite remplacer M. Braun pour la place de suppléant aux SITSE.

M. Kaltenrieder propose sa candidature.

M. Braun, comme délégué auprès des SITSE et M. Kaltenrieder, comme délégué suppléant auprès des SITSE, sont élus à l'unanimité.

10. PRÉAVIS 01/2020 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 653'000.00 TTC POUR FINANCER LE RÉAMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DE L'AUBERGE (ROUTE DE DIVONNE RC 2-B-P – CHEMIN DE LA FONTAINE) AINSI QUE L'AMÉNAGEMENT D'UN TROTTOIR SUR LA RC 2-B-P, ENTRE LA ROUTE DE COPPET ET LE CHEMIN DE LA FONTAINE, ET L'ASSAINISSEMENT DU BRUIT ROUTIER.

Le Conseil accepte de donner la parole à M. Fritsché, ingénieur de la Société Bovard et Fritsché, à l'unanimité.

Mme la Syndique prend la parole et indique qu'il est important pour la Municipalité de faire un bilan et un point sur les projets. De ce fait, elle rappelle les éléments suivants :

1. Eté 2016, premiers travaux de cette législature, votés à la fin de la législature précédente. Réfection du tronçon de la route cantonale RC2B, partie route de Genève, de la frontière avec Tannay jusqu'à la Cave de la Charrue.
2. En 2017, réfection de la portion du bas de la route de Coppet.
3. En 2019, travaux à la route de l'Eglise avec un décrochement sur la route du Martinet et réfection du fond de route pour la partie du haut de la route de Coppet, depuis le carrefour de laiterie jusqu'au carrefour de l'étoile. Sans phono absorbant, ni de ce qui est lié à la sécurité routière.

Pour cette séance, présentation du préavis concernant la RC2B ainsi que le début du chemin de la Fontaine.

Elle informe qu'une réunion a eu lieu avec M. Fritsché et l'un de ses collaborateurs, pour avancer sur un projet concernant des aménagements à la Vy-des-Mores. Une rencontre devrait se faire avec la Commission des routes, courant de cette année.

Au début de la législature, la Municipalité et la Commission des routes ont repris les grands principes du plan de circulation et des déplacements pour revoir et fixer les axes de travail.

Les axes prioritaires étaient :

- a) les traversées de localité avec les routes cantonales. Avec le préavis 01/2020, cet axe arrive gentiment à terme, mise à part la 2^{ème} phase pour la route de Coppet.
- b) Axe Vy-des-Mores, route de l'Eglise, route de Founex est en projet. La Vy-des-Mores est maintenant en étude le bureau a avancé.
- c) Troisième axe : route de l'Eglise, chemin du Martinet, chemin de la Fontaine qui revient sur la route cantonale pour faire la boucle.

Début de législature prochaine, il faudra finir la partie du haut de la route de Coppet, puis le chemin de la Dauphine, la route de Marnex, le chemin du Clos, le chemin de Monthoux et le chemin de la Fin.

Mme la Syndique poursuit en indiquant que les modifications de l'éclairage public sur certains chemins participeront à une amélioration de la sécurité routière.

Elle répond à une question posée par deux conseillères communales, en relation avec la réfection du phono absorbant sur la route cantonale, en sortant du village de Commugny, à savoir si les travaux peuvent être fait par la commune et si ceux-ci peuvent aller au-delà du panneau 50.

La réponse est que le projet du tronçon de la route cantonale, hors localité, n'est pas prêt et que la commune ne peut pas faire les travaux. Un certain nombre de fissures apparaissant sur la partie depuis le panneau 50 jusqu'au chemin des Arrenny, sont profondes et vont nécessiter de plus gros travaux à charge du Canton. La cellule bruit de la DGMR est en charge du dossier et le Voyer assure que ce projet sera rapidement activé.

Par ailleurs, en complément du préavis 01/2020, suite à une demande de la Commission des routes, concernant le trottoir descendant sur le chemin de la Fontaine allant au chemin du Bornalet, Mme la Syndique informe que ce périmètre concerne environ 80 habitants, dont 20 % d'enfants.

Le préavis 01/2020 avait été présenté au mois de mai 2019 dans une version non définitive et renvoyé en Commission des routes.

Le Président donne la parole à Mme Ansermet qui lit les conclusions du rapport de la Commission des routes, qui donne un avis favorable à l'acceptation du préavis.

Le Président donne la parole à Mme Bärtsch, qui lit un paragraphe et les conclusions du rapport de la Commission des finances.

Mme la Syndique indique que la Municipalité souhaite amender son préavis, suite à une remarque de la Commission des finances, en ajoutant les précisions suivantes :

Sous le point 6, page 7 :

« Le montant annuel de l'amortissement sera prélevé dans le compte de Fonds de réserve du Bilan 9282.02 – *Réserve pour projets futurs.* »

Sous le point 7, page 7 :

« Et que le montant annuel de l'amortissement soit prélevé dans le compte de Fonds de réserve du Bilan 9282.02 – *Réserve pour projets futurs.* »

Le Président propose de voter l'amendement avant de voter le préavis.

La discussion est ouverte.

Mme Braun demande si le projet du carrefour de la laiterie est encore d'actualité.

Mme la Syndique indique que le projet est encore en cours. Les préavis présentés jusqu'à maintenant ont tous été refusés par le Conseil.

Mme Buclin demande s'il est possible d'avoir un plan plus précis des travaux prévus sur le chemin de la Fontaine et la route de Divonne.

M. Fritsché présente un plan détaillé et le commente.

Mme Hess demande s'il faut voter sur l'ensemble du préavis ou sur des modules séparés, suite à une remarque dans le rapport de la Commission des routes.

Le Président répond qu'il est possible de déposer un amendement pour modifier le projet.

M. Rodieux précise, à la décharge de la Commission des routes, que la remarque dans le rapport est ce qui était souhaité par la commission, mais pas obtenu.

M. Flescher remarque que les conseillers n'ont pas connaissance des coûts de chaque partie du projet, comme par exemple le coût du trottoir qui longe le chemin de la Fontaine.

M. Fritsché répond qu'il y a quand même un peu de détails dans le préavis et que les coûts ont été séparés pour des questions de subsides. Il commente les chiffres mentionnés dans le préavis.

M. Stahl demande si, sur le plan, la ligne violette à travers le village, représente un trottoir hypothétique ou un réel trottoir de 30-50 cm de large.

M. Fritsché répond qu'il s'agit d'un trottoir semi-franchissable de 1,20 mètre de large.

M. Afanou demande s'il ne serait pas judicieux de prévoir un passage alterné de véhicules, car certains véhicules ont du mal à se croiser.

M. Fritsché répond que le changement d'affectation d'une route cantonale d'une importance comme celle-ci, ne serait pas accepté par le Canton. Cela aurait aussi comme conséquence des bouchons, des accélérations et une augmentation de la vitesse.

M. Hermanjat précise qu'actuellement, en cas de bouchon sur ce tronçon, les feux présents pour les bus ont un système de détection qui aident à résorber le bouchon.

Mme la Syndique indique que cette mesure reporterait la charge de trafic sur d'autres petits chemins, ce qui n'est pas souhaitable.

La parole n'est plus demandée. Le Président propose de passer au vote et de voter en premier lieu l'amendement proposé par la Municipalité.

L'amendement est accepté à la majorité avec 1 abstention.

Le Président propose de passer au vote du préavis tel qu'amendé.

Le préavis Municipal 01/2020 amendé est accepté par 28 pour, 0 contre et 4 abstentions.

11. PRÉAVIS 02/2020 RELATIF À L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT COMMUNAL SUR L'ATTRIBUTION DES AIDES INDIVIDUELLES POUR LES ÉTUDES MUSICALES.

Mme la Syndique informe qu'une obligation légale contraint la commune à avoir un règlement sur les aides pour les études musicales.

Mme Walter lit le rapport de la Commission des finances.

Le Président ouvre le débat et le referme en l'absence de demande de parole.

Le préavis Municipal 02/2020 est accepté à l'unanimité.

12. PRÉAVIS 03/2020 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT EXTRABUDGÉTAIRE DE CHF 53'150.00 TTC POUR LA RÉFECTION DU SOL DE LA SALLE COMMUNALE.

M. Hermanjat rappelle que suite à la présentation du projet de préavis, il avait été suggéré de remplacer le parquet du sol de la salle communale par du carrelage. Après discussion en Municipalité et pour des questions d'entretien et de durabilité, il a été décidé d'opter pour un carrelage imitation parquet.

Mme Braun demande la différence, au niveau acoustique, entre un parquet et un carrelage.

M. Hermanjat répond que cette demande a été faite auprès d'un ingénieur acousticien et que ce dernier n'envisage que très peu de différence. Il n'y aura pas de réverbérations perceptibles dans cette salle.

Mme Buclin demande si les problèmes d'infiltrations d'eau ont été résolus avant la pose du carrelage.

M. Hermanjat répond que tous les problèmes d'infiltration d'eau ont été résolus.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne la parole à Mme Bärtsch qui lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

Le Président donne la parole à Mme Walter qui lit les conclusions du rapport de la Commission des constructions.

Le préavis Municipal 03/2020 est accepté à l'unanimité.

10. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Rodieux souhaite revenir sur la problématique du chemin des Pins, évoquée ultérieurement, et faire une proposition.

En effet, lors d'une rencontre en début d'année entre la Commission des routes et des représentants de la Municipalité, le problème du chemin des Pins a été abordé. Mme la Syndique a alors rassuré la Commission des routes en les informant que le "dossier" du chemin des Pins était en « Stand-by ». Cela a ouvert la possibilité à de nombreuses spéculations sur ce fameux « dossier » ou projet. Bien que certains affirment que rien ne peut se faire sans l'aval du Conseil communal, il reste que selon M. Rodieux, cette situation ambiguë nuit aux relations exécutif-législatif. Il propose de "tuer" ce projet définitivement.

M. Rodieux propose que le Conseil communal désigne une commission, telle que la Commission des routes, qui aura pour but de rédiger un courrier à l'attention de la Municipalité de Chavannes-de-Bogis, au Centre Commercial de Chavannes-de-Bogis et au Canton, avec une copie pour le parti Vert Libéral. Ce courrier annoncerait la volonté du Conseil communal de Commugny de se retirer de ce « projet » et des discussions le concernant, ainsi que son refus de sacrifier son espace vert récréatif. Ce courrier serait présenté lors d'un prochain Conseil communal, pour approbation avant envoi, avec ou sans amendement.

M. Flescher demande quelle est la position de la Municipalité et s'il y a un projet. Si oui, quel est-il ?

Mme la Syndique répond que le projet n'a pas avancé depuis la dernière présentation. Le projet a été mis en attente. Si la Municipalité avait un projet concret à proposer, cela se ferait par voie de préavis.

Le Président demande si Mme La Syndique peut éventuellement résumer ce « projet », la genèse et les raisons de la réflexion sur l'avenir du chemin des Pins.

Mme la Syndique propose de refaire une présentation en septembre, bien que rien n'ait changé. L'une des raisons de cette réflexion, pour Commugny, était d'inverser la circulation entre le chemin du Stand et le chemin des Pins. Mais le projet est en attente. Une étude a été faite, pour avoir une idée du coût de remise en état du chemin du Stand. Il n'y a rien de plus concret pour le moment. En cas de présentation du préavis devant le Conseil, celui-ci pourrait être refusé, il n'est donc pas nécessaire de s'inquiéter.

Elle précise que ce qui avait été présenté était issu d'une réflexion entre le Canton, la Région et la Commune de Chavannes-de-Bogis. Elle rappelle que le rôle de la Municipalité est aussi de se projeter, de préparer des projets et d'envisager certaines choses.

M. Rodieux dit qu'il s'agit d'une stratégie voulant sacrifier toute une zone de verdure. Selon lui les grandes lignes politiques d'une commune devraient être fixées par le législatif.

Mme la Syndique rappelle qu'en début de législature, la Municipalité doit poser des priorités de législature et doit réfléchir à un certain nombre de choses, dont le PGA. Tant qu'un projet d'ampleur n'est pas validé par le Conseil communal, rien ne se passe.

Elle rajoute que le rôle des Conseillers communaux est aussi de rassurer la population sur certaines peurs. De plus, la grande question de la compensation des SDA (surfaces d'assolement) n'est pas réglée.

M. le Président résume en expliquant que la Municipalité s'engage à tenir le Conseil au courant de l'évolution de ce projet, en cas d'avancement, et que tous coûts associés à celui-ci ou à son étude seront rapportés au Conseil.

Mme la Syndique répond que oui, à partir du moment où il s'agit d'une prérogative du Conseil communal.

Mme Naegeli rejoint l'avis de M. Rodieux et indique que cela fait de nombreuses années que le chemin des Pins préoccupe les habitants de Commugny. Il y même eu une pétition communale sur le sujet. Si la Municipalité fait une rétrospective sur ce sujet lors d'un prochain Conseil, il faut le faire depuis le début. Elle souhaite participer à la commission proposée par M. Rodieux.

Mme la Syndique rappelle que certains sujets ne font pas de sens à un moment donné, mais que 20 ans plus tard ils peuvent être pertinents.

M. Gilliéron dit que la discussion est inutile. Il est contre ce projet, mais il ne faut pas tout refuser sans voir le projet avant.

M. Stahl informe qu'il est d'accord avec M. Rodieux, car cela à l'air d'être relativement inquiétant. Il propose de ne plus parler de « projet » et de le laisser tomber. Il demande si une motion peut être faite dans ce sens.

Le Président informe que l'un des outils à disposition des conseillers est de faire une interpellation auprès de la Municipalité, demandant l'état actuel de ce projet.

M. Rodieux confirme sa proposition de créer une commission chargée de rédiger un courrier aux différentes instances concernées (communes, canton), pour donner l'avis du Conseil communal sur le projet du Chemin des Pins.

Mme Alonso pense que c'est intéressant de voir que ce sujet attire autant d'attention, cela fait 12 ans que le Conseil se bat pour le chemin de Pins. Elle est pour la création d'une commission.

Le Président demande aux conseillers qui soutiennent la proposition de se manifester. Au moins 5 conseillers soutiennent la proposition de M. Rodieux. Le Président confirme que la création de cette commission sera soumise au vote. Il demande des candidatures à cette commission.

5 membres de l'assemblée se proposent pour faire partie de cette commission :

M. Rodieux, Mme Naegeli, M. Flescher, M. Stahl, Mme Alonso

La proposition de nomination d'une Commission ad hoc « Chemin des Pins » est acceptée avec 20 pour, 4 contre et 8 abstentions. Les membres cités ci-dessus sont désignés par le Conseil.

M. Kaltenrieder demande si la Source Marie est à nouveau en train de se remplir, suite à sa vidange due aux micropolluants.

M. Golay répond que comme mentionné dans la presse, 50 % des communes sont touchées par la pollution au chlorothalonil. La Source Marie ne produit pas d'eau actuellement pour cette raison. Pour rappel, elle fournit entre 10 et 15 % d'eau potable au SITSE, selon la période. Pour le moment elle ne produit pas, car elle n'est pas dans les normes, car ces dernières ont été baissées de 90 % du jour au lendemain (début 2020).

M. Kaltenrieder revient sur le sujet de la piscine-patinoire. Les oppositions ont été levées. Il demande l'état de la situation et s'il y a des informations complémentaires.

Mme la Syndique répond que depuis décembre, la situation n'a pas changé. Il ne peut y pas avoir de nouvelles oppositions, étant donné que le délai est passé. Des oppositions pouvaient se transformer en recours. Les oppositions ont été levées, mais Mme la Syndique ne se rappelle plus s'il y a eu recours ou pas.

M. Kaltenrieder poursuit en faisant part de ses inquiétudes par rapport au financement de ce projet. Il a évolué par rapport au projet initial qui avait été annoncé à environ CHF 21 millions. M. Kaltenrieder avait déjà exprimé son inquiétude, suite à l'acceptation du projet piscine-patinoire, de se retrouver avec un Rojalets bis.

Aucune information n'est transmise au Conseil à propos des nouveaux coûts et il n'y a pas de transparence sur des modifications du projet. Il demande si le financement annoncé au départ est toujours garanti ou si la commune va se trouver dans une situation critique à un moment donné.

Mme la Syndique répond qu'il est pour le moment trop tôt pour dire si le financement global sera respecté ou pas. Elle fera un point de la situation au Conseil du mois de septembre.

M. Kaltenrieder s'inquiète de savoir si la charge sera supportable pour Commugny. Il y aura certainement une hausse du point d'impôt. Il se demande si ce projet est encore raisonnable ?

Il souhaite que pour la prochaine séance du Conseil, des chiffres plus concrets soient communiqués, par rapport aux changements dans le projet et si cela aura des conséquences sur la décision prise en 2013.

M. Stahl revient également sur le projet piscine-patinoire et se demande s'il serait possible de savoir comment les autres communes réagissent par rapport à ce projet, vu les situations financières difficiles de certaines communes participantes.

Mme la Syndique reviendra sur ce sujet à la prochaine assemblée des Syndics. De ce qu'elle sait, l'élan pour le projet piscine-patinoire est toujours présent dans la Municipalité.

M. Afanou demande à M. Hermanjat, pourquoi la place de jeux de Commugny est encore fermée, alors que dans d'autres communes, elles ont été rouvertes.

M. Hermanjat répond que ce sont des décisions que doivent prendre la Municipalité. Il croit savoir que Founex va devoir fermer des espaces de jeux, malgré l'ouverture du parc. Il y a une crainte de la responsabilité légale de la Commune si une contamination Covid a lieu sans que les mesures adéquates aient été prises.

Mme Dittli-Lemoing précise que suite à un téléphone fait auprès de l'administration communale de Founex, les deux places de jeux sont ouvertes.

M. Hermanjat rajoute que l'ouverture de la place de jeux est de la responsabilité de la Commune en cas de contamination liée au Covid-19. La Municipalité estime qu'il est trop tôt vu les obligations et les mesures sanitaires en vigueur.

Mme Dittli-Lemoing rajoute que les barrières autour du Parc Marguerite coûtent cher.

Mme la Syndique informe qu'au début de la crise sanitaire, avant de fermer le parc, il y a eu beaucoup d'incivilités. Si les barrières étaient enlevées, il faudrait cloisonner les jeux pour enfants, les bancs et les engins fitness extérieurs. C'est indiqué dans le cadre légal vaudois que pour ce type d'infrastructures ouvertes au public, le propriétaire doit prendre les mesures pour protéger les usagers. Il faudrait avoir du personnel qui assure le nettoyage des engins, pour qu'il n'y ait pas de contamination entre un usager et un autre.

Mme Decurnex Gonzalez demande s'il est possible d'obtenir ce document. Elle se dit étonnée que cela se passe comme ça à Commugny, alors qu'ailleurs et à l'école ce n'est pas le cas. Des assouplissements ont été effectués.

Mme la Syndique répond qu'une demande a été faite à la Préfecture, mais qu'il n'existe pas quelque chose de spécifique pour les parcs du type « Parc Marguerite » ou zone de jeux pour enfants. Le Canton n'a pas introduit de spécificité pour cela. Par contre, on entre dans une catégorie d'infrastructure de sports, loisirs et divertissements. Elle informe que le cadre légal sera transmis aux conseillers.

Elle rajoute que lorsque les infrastructures sont ouvertes au public, c'est le propriétaire qui doit assurer la sécurité. Du personnel de surveillance et d'entretien auraient un coût. Il n'y a pas une base légale qui permet d'assurer que quelqu'un ne va pas se retourner contre la Commune. Les amendes peuvent aller de CHF 20'000.— à CHF 50'000.--.

Mme Ansermet revient sur le sujet du parc. Le Conseil a voté ce soir un préavis de financement des cours de musique, alors que les salles de cours de musique, situées dans l'enceinte du parc, sont fermées depuis le 11 mai. Les cours n'ont pas recommencé, alors que dans toutes les autres communes, les salles sont rouvertes et les cours fonctionnent.

Mme la Syndique répond qu'une partie des cours a été déplacée à la salle communale.

M. Afanou rappelle que dans d'autres communes les parcs sont ouverts.

Mme Bärtsch aimerait revenir sur la gestion du confinement par la Commune. Dans d'autres communes, des réseaux se sont mis en place et elle trouve qu'à Commugny c'était un peu léger. Il y a certes eu des appels téléphoniques, mais pas tout le monde n'a été contacté. Un courrier aurait dû être fait aux personnes dont le numéro de téléphone n'était pas connu.

Par ailleurs, sur le site de Commugny.ch il y avait un numéro de téléphone disponible pour les bénévoles ou les personnes dans le besoin, mais cette information n'était pas facile à trouver.

Mme la Syndique informe qu'un courrier a été envoyé aux 65 ans et plus, avec divers documents et renseignements, dont le numéro de téléphone en question.

Mme Bärtsch rajoute que le courrier concerné a été envoyé le 23 mars en courrier B et reçu le 30 mars.

Mme la Syndique répond que sans mention spécifique lors de l'envoi en nombre, la poste privilégie le courrier B. Cela était indépendant de leur volonté. Des leçons ont été tirées de cette crise.

Mme Bärtsch poursuit son intervention en indiquant que dans d'autres communes cela s'est peut-être un peu mieux passé et que des réseaux se sont mis en place.

Concernant le courrier adressé aux 65 ans et plus, elle constate que ceux-ci ne sont pas forcément la seule catégorie de personnes vulnérables de la population et que le courrier aurait dû être envoyé à tout le monde.

Mme la Syndique répond que l'administration a fait au mieux, en pensant à un maximum de choses. Certaines choses ont pu leur échapper. Un bilan sera tiré de cette expérience.

Par rapport à d'autres communes, les livraisons de courses ont démarré plus tard, mais le groupe de bénévoles est venu avec une planification sur 2 mois, couvrant tous les jours. Certains bénévoles venaient du monde médical ou paramédical, ce qui était rassurant. Il n'y avait pas d'échange d'argent. Les commandes étaient faites auprès de la Commune, puis transmises à la laiterie. La Commune payait les courses et refacturait le montant aux aînés. Toutes les personnes contactées étaient au courant de ce système.

M. De la Fuente demande ce qu'il va se passer avec les parcs.

Mme la Syndique informe avoir demandé à la Préfecture, si en fonction des allègements du Conseil fédéral et après la réinterprétation par le Canton, le parc pourrait rouvrir. Les démarches sont en cours et les échanges avec la Préfecture ont lieu 2x par semaine. Le problème est aussi le comportement inapproprié des gens.

M. De la Fuente rajoute que des buts de foot devaient être installés dans le parc.

Les buts seront réinstallés dès que possible. Mme la Syndique rajoute que la zone herbeuse est mise à disposition de l'école et des UAPE.

M. De la Fuente revient sur la source Marie. Il demande si une analyse va être faite, pour savoir si la santé publique a été mise en danger. Et si les travaux d'assainissement ont été faits pour rien.

M. Golay, répond que le chlorothalonil va se résorber avec le temps. La durée est inconnue. Des analyses hebdomadaires sont faites, puis transmises à l'Etat de Vaud. Après validation des données, les résultats sont transmis à la Commune. Les règles sont fixées par les chimistes cantonaux.

Mme Dittli-Lemoing revient sur la remarque de M. Maillebiau, par rapport à la rentrée de 2019 et accepte ses excuses.

Concernant l'incendie survenu dans le garage, mentionné par M. Hermanjat, elle informe qu'un compte rendu a été mis dans le journal La Côte. La cause était une voiture électrique branchée sur une borne incompatible.

Elle demande pourquoi il n'y a pas de système anti-incendie dans un bâtiment communal et pourquoi certaines places sont louées à des particuliers.

Par ailleurs, Mme Dittli-Lemoing rajoute que malgré ce que M. Hermanjat a indiqué, concernant la prise en charge par les assurances, la voiture électrique n'a pas été déclarée auprès de l'ECA.

Mme la Syndique répond que le véhicule électrique qui a pris feu est une petite camionnette communale (goupil). C'est le transformateur qui a pris feu. Le fait qu'il n'y ait pas de système incendie dépend des normes en vigueur au moment de la construction du garage communal. Les normes évoluent mais il n'y a pas systématiquement de mise aux normes. Elle rajoute que suite à ce sinistre, la commune va voir avec l'ECA et les autres institutions concernées pour que des systèmes adéquats soient installés.

Mme Dittli-Lemoing informe que le dimanche 21 juin avait lieu le dernier culte du Pasteur Ken McKinney au temple de Commugny. Elle s'étonne qu'il n'y ait pas eu la présence de la Syndique ou d'un membre de la Municipalité.

Mme la Syndique répond que la Municipalité n'a pas reçu d'information de la Paroisse à ce sujet.

Mme Dittli-Lemoing propose de ne plus faire le calendrier offert aux habitants afin de faire des économies.

Mme Naegeli demande ce qu'il en est de l'étude sur les berges du Greny et de la deuxième partie du rapport et du préavis en relation avec cette étude.

Mme la Syndique indique qu'un préavis complémentaire devra être présenté au Conseil, car l'étude a coûté plus cher que prévu. Par contre, les préavis de travaux dépendront du calendrier des urgences. Un tronçon est toutefois préoccupant, partant du chemin du Martinet et descendant le long de la route de l'Eglise. Un rendez-vous a déjà eu lieu avec le bureau d'ingénieurs des représentants du Canton, les propriétaires et la Commune. Mais il n'y a pas de préavis prêt pour le moment.

Mme Braun revient sur le Procès-Verbal de la séance du 11 décembre 2019, à la page 53, concernant l'assemblée des Syndics de Terre-Sainte et plus particulièrement le sujet de la sortie autoroutière de Versoix, souhaitée par les Municipalités. Elle demande si les Municipalités sont au courant de la suite du dossier et de l'avancement de ce projet de sortie et si les Conseils communaux seront informés de cette future sortie de Versoix.

Mme la Syndique répond que les communes de Terre-Sainte sont pour cette sortie, mais que la Commune de Versoix et certaines communes françaises sont moins intéressées. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Grand Genève.

Le Conseil sera avisé dès que les informations seront un peu plus concrètes. La Municipalité espère que ce projet aura pour conséquence la baisse de fréquentation de la RC2, ce qui soulagerait Commugny.

Une fois par année une séance a lieu à Palexpo, avec des présentations sur l'avancement des travaux sur l'autoroute et les tronçons jusqu'à Nyon. Chaque année, la Syndique ou M. Golay reviennent sur le sujet de la sortie de Versoix.

Mme Ansermet revient sur le sujet des haies bordant l'espace public. Elle a constaté des manquements d'entretiens de certaines haies dans la commune, tout en sachant que le délai est au 31 août pour la taille. Elle demande si les haies bordant le domaine public ne devraient pas être entretenues tout au long de l'année, pour respecter les distances imposées.

Mme la Syndique répond que l'adjoint administratif de la commune avait mis en place un système de plan et de suivi en fonction du nombre de courriers envoyés et de la réactivité des propriétaires concernés. L'entretien de la végétation a été restreint durant la période de confinement, mais a recommencé au mois de mai.

Comme indiqué lors de l'interpellation M. Weisskopf en 2018, la procédure administrative est lourde et la commune n'a pas le droit de couper les haies sans cette procédure qui peut prendre des mois.

Elle rejoint la requête de Mme Ansermet.

Mme Ansermet demande si le nombre de courriers envoyés par année est connu.

Mme la Syndique n'a pas le chiffre exact, mais une information sur ce que cela représente pourra être transmise en septembre. Elle rajoute que les courriers sont envoyés toute l'année.

Mme Ansermet demande, par rapport à la haie vers le passage piétons, route de Coppet, à la hauteur du chemin Sous-Gay, si cette haie a été soumise à une autorisation communale et/ou cantonale.

Mme la Syndique répond que cela fait partie des éléments transmis par courrier aux propriétaires concernés. Ils ont le choix de tailler la haie à une hauteur 60 cm (selon la loi sur les routes) ou de reculer la haie. Il y a également un souci de sécurité.

Mme Ansermet remarque par rapport au restaurant scolaire, que le menu affiché est toujours alléchant et fourchette verte, mais que ce qu'il y a dans l'assiette ne correspond pas à ce qui pourrait être attendu.

M. Kaltenrieder demande si en cas d'accident à cause d'une haie trop large, qui serait responsable, le propriétaire ou la Municipalité.

Mme la Syndique va soumettre cette question à l'avocat de la Commune et répondra au prochain Conseil.

Mme Decurnex Gonzalez fait une remarque par rapport au réaménagement des routes et des trottoirs : au niveau du nouveau carrefour de la route de l'Eglise, trois places de parc ont été supprimées pour l'aménagement d'un trottoir. En venant au Conseil, elle a constaté ce soir que trois voitures étaient parquées sur le trottoir, à l'emplacement des anciennes places. Que peut-on faire pour éviter cela ?

Mme la Syndique indique que la Commune ne peut rien faire et qu'il faut appeler la gendarmerie (loi sur la circulation routière).

La parole n'est plus demandée. Le Président demande à la Secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal des décisions.

Le procès-verbal de décisions est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie tous les participants à la séance. Il rappelle aux conseillers de ne pas former d'attroupements à la sortie de la salle, sur demande du Préfet. Il espère que d'ici septembre, les mesures de protection contre le Covid-19 seront allégées.

Il remercie aussi la Municipalité de Founex et le concierge de la salle communale de Founex, ainsi que M. Mendicino et l'huissier M. Shabani pour leur aide précieuse d'organisation.

Mme la Syndique remercie également la Municipalité de Founex et souhaite à tous un bon été.

**Le prochain Conseil communal aura lieu le
mercredi 30 septembre 2020 à 20h15.**

Le Président lève la séance à 23h45.

Le Président

La Secrétaire

Christian Lowe

Nathalie Helmers